

ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DE CRISE



VEILLE

1

Met en place une veille : préalable indispensable à la prévention / détection des crises.

Analyse les informations générales comme les informations précises relatives au secteur d'intervention, ou au territoire et prend ainsi en compte l'exposition de la population concernée et la destination des équipements.

ANALYSE DES RISQUES

2

Permet d'alerter à un niveau local et de déclencher une gestion de crise à un niveau central.

Etablit une hiérarchisation des risques potentiels et de leur(s) facteur(s) en prenant en compte le mode de fonctionnement du donneur d'ordres.

REDACTION D'UN PLAN DE GESTION DE CRISE

3

Rassemble l'ensemble des données nécessaires pour répondre à l'urgence d'une situation.

Prend en compte les éléments nécessaires à la constitution de ce plan, détermine l'architecture du plan central de gestion de crise, établit le rôle de chacun et définit les amendements nécessaires à l'organisation actuelle de la structure concernée.

REFERENCES CLIENTS

